

LE POINT DE VUE D'UN MEDECIN

Les nuisances sonores dues aux comportements irrespectueux du voisinage, surtout nocturnes et répétées, provoquent en premier lieu de la fatigue et des troubles caractériels à forme d'irritabilité.

Au début

Les performances **professionnelles (et/ou scolaires)** s'en ressentent dès l'apparition des pollutions sonores, alliant fatigue, irritabilité allant jusqu'à des signes dépressifs.

Ces mêmes signes ont des répercussions **familiales** certaines, créant une atmosphère délétère aux conséquences néfastes qui peuvent devenir dramatiques (séparation, divorce...).

Les victimes se sentent le plus souvent abandonnées et incomprises, puis n'ont plus la force de réagir par voie juridique, pour faire constater par huissier et recueillir des témoignages pour demander à la justice d'enjoindre les responsables de faire le nécessaire. Surtout si au moment de déposer plainte chez les Forces de l'Ordre du coin, on s'entend répondre « ben déménagez »:-

Sur la durée

Bien évidemment, l'ensemble des symptômes s'aggrave sur le plan personnel et professionnel. L'appel aux médicaments psychotropes et/ou à des séances chez des spécialistes psychiatres pour aider à survivre aux situations inqualifiables commence. Le risque de chronicisation est présent avec les préjudices personnels, familiaux et professionnels certains.

Les répercussions sont exacerbées chez les femmes enceintes et les enfants en bas âge.

Les conseils :

- garder au maximum ses ressources avant de tomber dans le piège du médicament et de ses suites désastreuses,
- prendre le problème à bras le corps dès le tout début de son apparition,
- ne pas rester seul face au problème : les associations, les assistantes sociales existent ainsi que des services de la mairie,
- demander à son médecin traitant d'établir un certificat médical **circonstancié**

Dr François SCHEIDT

Ancien chef de service d'anesthésie-réanimation